

**Zeitschrift:** Curaviva : revue spécialisée  
**Herausgeber:** Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses  
**Band:** 2 (2010)  
**Heft:** 1: L'assistance au suicide : entre liberté individuelle et limites institutionnelles  
  
**Rubrik:** Actualités

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Actualités

## International

### En Finlande, plus de 100 000 seniors vivent dans la pauvreté

Comme tous les pays d'Europe, la Finlande vieillit... Le nombre de personnes âgées augmente d'année en année, et notamment le nombre de personnes âgées vivant seules... La plupart sont des femmes, et plus elles avancent en âge, plus elles risquent d'être confrontées à la pauvreté...

La Finlande n'a pas connu d'hiver aussi rigoureux depuis 1987. Les températures descendent très souvent au-dessous des moins dix degrés centigrades et la neige tombe pratiquement sans discontinuer depuis Noël. En plein centre-ville, la couche neigeuse atteint parfois 30 à 40 cm ... Compte tenu de ces conditions climatiques, le chauffage tourne à fond toute la journée. Sauf que certaines personnes n'ont pas toujours les moyens de mettre 10 ou 15% de dépenses en plus dans le fioul ou l'électricité pendant les mois d'hiver ... Et parmi eux, de nombreux seniors. En effet, en Finlande (5.2 millions d'habitants), pratiquement 100 000 personnes âgées, principalement des femmes, vivent à la limite du seuil de pauvreté, qui est fixé dans ce pays du nord de l'Europe à 900 euros par mois.

Par ailleurs, et sans trop de surprise, selon une récente enquête menée par le Centre finlandais des retraites, le risque de pauvreté augmente avec le vieillissement. Bien sûr, le fait de vivre seul augmente encore ce risque, autant chez les hommes que chez les femmes. Toujours selon cette étude, ce qui rend la pauvreté de ces aînés «particulière» est le fait que la majorité de ces seniors sont fiers. Ils n'acceptent pas d'être aidés ; ils souhaitent s'en sortir par eux-mêmes. Ils ne veulent pas des aides de l'Etat qu'ils considèrent comme étant de la charité... D'une manière générale, la pauvreté des femmes seniors en

Europe s'explique par des carrières professionnelles plus courtes, des périodes de travail à temps partiel plus récurrentes que chez les hommes et des salaires moins élevés. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que de nombreuses femmes (notamment chez les artisans, les agriculteurs ou les commerçants) ont souvent travaillé pour leur mari sans être déclarées.

(Source: [www.senioractu.com](http://www.senioractu.com))

## Suisse

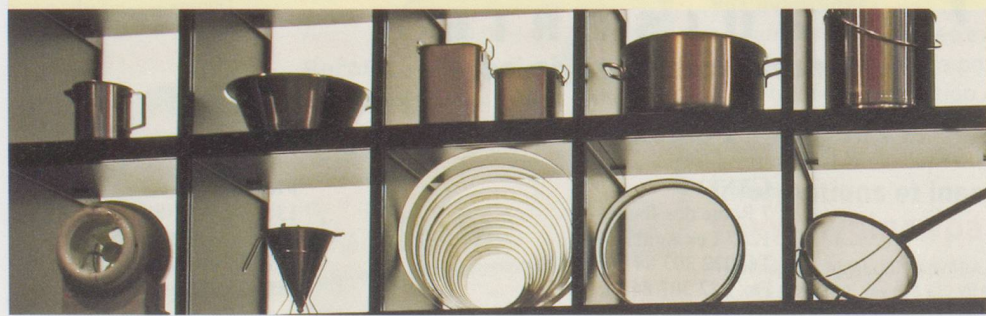
### Inégalité devant les soins à domicile

Dans le nouveau système des soins à domicile prévu pour 2011, le financement ne sera plus assuré de manière homogène dans le pays, mais dépendra des cantons. L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD, Spitex en allemand) est inquiète. Jusqu'à présent, les caisses-maladie et les pouvoirs publics ont couvert les coûts des soins à domicile – et cela partout en Suisse. Dès 2011, selon les cantons, les personnes nécessitant des soins devront déboursier de leur poche jusqu'à 16 francs par jour, en plus de la quote-part et de la franchise habituelles. La Confédération laisse les cantons libres de décider s'ils veulent ou non reporter ces 16 francs sur les patients. Les cantons sont actuellement en train de régler ces questions. L'ASSASD espère qu'ils seront nombreux à suivre la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) qui recommande de ne pas charger davantage les personnes soignées à domicile. Elle estime que, par rapport aux soins stationnaires, il importe de soutenir par des incitations financières les soins ambulatoires, plus avantageux sur le plan économique.

Annonce

## Un seul et unique fournisseur

Du plus petit moule à la balance électronique, également des solutions insolites pour des cuisiniers créatifs. Plus de 4'000 articles en stock qui attendent vos appels – commandés aujourd'hui, livrés demain.



Contactez-nous, nous vous conseillons volontiers...

Pitec SA, Technique de boulangerie et gastronomie  
Z.I. La Pierreire, 1029 Villars-Ste-Croix  
Tel. 0844 845 855, Telefax 0844 845 856  
info@pitec.ch, www.pitec.ch



Pour l'ASSASD, «il faut corriger cette réglementation absurde». Elle explique que seuls les soins aigus et de transition seront financés de manière homogène au niveau suisse par les caisses-maladie et les pouvoirs publics. Mais ce financement ne sera assuré que pendant les deux premières semaines suivant un séjour hospitalier. Ensuite, il variera d'un canton à l'autre. «Cela est particulièrement choquant lorsqu'une personne nécessite des soins palliatifs qui durent en général plus de 15 jours. Cette limitation à deux semaines s'avère ainsi totalement absurde.» C'est pour cette raison, que l'ASSASD va – en partenariat avec la Communauté d'intérêts Financement des soins – s'adresser au Parlement pour demander une amélioration de cette réglementation. (Source: [www.reiso.org](http://www.reiso.org))

## Fribourg

### Nouvelle charte éthique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le réseau des EMS fribourgeois dispose d'une nouvelle Charte éthique, accompagnée de son règlement. L'assemblée générale de l'Association fribourgeoise des EMS (AFIPA) a en effet approuvé à fin 2009 la mise à jour de l'ancienne charte, élaborée il y a une dizaine d'années. Cette nouvelle version intègre désormais les soins psychogériatriques, les soins palliatifs, les directives anticipées, ainsi que l'assistance au suicide, et parle en faveur d'une plus grande transparence des prestations et de la continuité des soins. Ce document de base a été adopté par toutes les institutions de l'AFIPA, qui devront le faire vivre au quotidien. Dans le même temps, un nouveau Conseil éthique a été constitué, composé d'un éthicien, d'un médecin, d'un représentant de Pro Senectute et de représentants des institutions. Ce conseil, plus neutre et plus professionnel, a notamment pour mission de promouvoir la charte éthique, d'émettre des recommandations sur des thématiques diverses et de traiter les plaintes et doléances portant sur des questions éthiques.

## Genève

### Festival thématique sur le grand âge

Des spectacles, une grande exposition de photographies, d'illustrations et de courts-métrages, des performances dansées et des rencontres... Jusqu'au 9 mai, le Théâtre Forum Meyrin accueille le festival thématique et pluridisciplinaire «Avec le temps ou la force du grand âge», organisé en partenariat avec le service de la culture et le service des aînés de la Commune de Meyrin. «Tandis que vieillir et mourir sont choses naturelles, nos sociétés 'évoluées' les vivent comme des tabous, des réalités à celer. Histoire de briser nos clichés et nos appréhensions, les créateurs ici réunis porteront haut le témoignage d'aînés tendres et toujours offerts à l'étonnement des jours», écrivent les organisateurs.

Plus d'informations sur [www.forum-meyrin.ch](http://www.forum-meyrin.ch)

## Valais

### L'offre des EMS devra être adaptée

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay est en charge des finances, de la santé et des institutions. Dans chacun de ses trois domaines, il propose de vastes réformes. (...) Le premier chantier du domaine de la santé est réglé. «Je me suis engagé pour que les soins palliatifs offerts par l'antenne F-X Bagnoud soient re-

pris par le Réseau Santé Valais.» C'est désormais chose faite. «Cette année, nous avons dans le canton 13 000 personnes en âge d'être concernées par les EMS. En 2030, il devrait y en avoir 27 500. Le nombre de lits devrait être doublé», constate le ministre de la santé. Pour éviter une explosion de la demande dans ce domaine, l'augmentation de lits devra être accompagnée d'autres mesures. «Il faut donner plus de moyens aux soins à domicile et soutenir les familles qui gardent leurs proches à la maison. En augmentant le nombre de lits d'accueil temporaire dans les EMS, on permettra de soulager les familles.» Le coût des séjours en EMS est également un grand défi. «Actuellement, en moyenne, le coût d'un séjour est de 3600 francs par mois. C'est un chiffre inquiétant qu'il sera difficile de diminuer puisqu'il est constitué à 80% par des salaires.» Une des mesures que prendra le chef du Département de la santé est de refuser de soutenir les tout petits EMS. «Je ne veux plus d'EMS à douze lits, avec un directeur, un chef de la comptabilité, etc. Il faut développer le système en satellite pour éviter des coûts administratifs inutiles.» La situation des EMS d'Orsières et de Vernayaz qui sont des satellites de ceux de Bagnes et de Saint-Maurice peut être citée en exemple. (...)

(Le Nouvelliste)

Anne-Marie Nicole

Annonce

 **SUTER**  
VIANDES S.A.  
CH-1844 Villeneuve



Établi sur la Riviera vaudoise depuis 1871, SUTER VIANDES SA a construit sa réputation par son savoir-faire. L'expérience des grandes traditions des maîtres bouchers font de SUTER VIANDES SA une référence de qualité et de fraîcheur.



LA SAVEUR DE  
L'AUTHENTICITÉ

Tél. 021 967 02 02 / Fax 021 967 02 20 / [www.suterviandes.ch](http://www.suterviandes.ch)